

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CLINIQUE

■ LE RESPECT DU PROTOCOLE DE SOINS

► ADHESION AUX SOINS ET RESPECT DU CONTRAT DE SOINS

Au sein de notre Clinique, l'hospitalisation est libre et repose avant tout sur l'alliance thérapeutique entre le patient et son médecin, et, d'une manière générale, l'ensemble des soignants. L'adhésion aux soins est donc primordiale et chaque patient est considéré comme acteur de son projet thérapeutique. Le respect du contrat de soins est une condition essentielle à la réussite de votre hospitalisation.

► PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE L'HOPITAL DE JOUR

La participation aux ateliers thérapeutiques de l'HDJ doit faire l'objet d'une prescription médicale. Des réunions du groupe Alcooliques Anonymes sont également organisées au sein de la Clinique. Parlez-en à votre médecin.

► CONSIGNES MEDICALES

Dans votre intérêt, votre médecin pourra restreindre temporairement et avec votre accord vos contacts avec l'extérieur au cours de votre séjour, notamment au début de votre hospitalisation :

- Visites de vos proches
- Contacts téléphoniques
- Sorties à l'extérieur

NB : Il est interdit sous peine de rupture du contrat de soins de quitter l'enceinte de l'établissement sans autorisation médicale dûment prescrite dans le dossier de soins.

► MEDICAMENTS

Il est formellement interdit de conserver des médicaments dans sa chambre. Tout traitement doit être remis dès l'arrivée à l'infirmier(e) de l'unité de soins.



■ LE RESPECT DES HORAIRES

► OUVERTURE DES PORTES

Octobre – Mai : 8h - 21h30

Juin – Septembre : 8h - 22h30

NB : Possibilité d'utiliser l'interphone en cas de besoin / d'urgences

► CONSULTATIONS MEDICALES

Passage du médecin entre 8h et 12h. Merci d'attendre la visite de votre médecin dans votre chambre.

► DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS

Passage régulier de l'infirmier(e) au cours de la journée à : 8h, 12h, 16h et 19h. Ces horaires pourront être adaptés en fonction de votre prescription médicale.

► RESTAURATION

- Service en chambre, à partir de :

Petit déjeuner : 8h

Déjeuner : 11h45 / 12h

Dîner : 18h45

- Service en salle de restauration, avec accord de votre médecin, à :

Déjeuner : 12h

Dîner : 19h

► SECRETARIAT MEDICAL/FACTURATION

Accueil le matin uniquement de 10h à 12h. **NB :** L'après-midi est réservé aux admissions de nouveaux patients.

► USAGE DU SALON

Octobre – Mai : 8h - 21h30

Juin – Septembre : 8h - 22h30

Au-delà de ces horaires, tous les patients sont invités à regagner leur chambre.

► VISITES

Lundi au dimanche : 13h - 19h

NB : Sur prescriptions médicales, ces horaires peuvent être personnalisés en fonction de votre état de santé.

NB : Les mineurs de moins de 12 ans ne sont pas autorisés au sein de la Clinique. Toutefois, après accord du médecin, les enfants de moins de 12 ans peuvent rendre visite à leurs parents dans le jardin, accompagnés d'un adulte responsable.

► PERMISSIONS DE SORTIE

Sur prescriptions médicales uniquement. Merci de respecter les horaires des permissions et d'avertir la Clinique en cas de problème.



■ LE RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DES LIEUX

► TRANQUILITE DES LIEUX

Afin d'assurer la tranquillité de tous, il est interdit de :

- s'adonner à des activités bruyantes ;
- organiser des fêtes ou des rassemblements dans l'enceinte la Clinique ;
- se livrer à quelque activité de commerce que ce soit au sein de l'établissement ;
- se filmer et partager ses vidéos sur les réseaux sociaux, quels qu'ils soient.

Il est également interdit d'entrer dans la chambre d'un autre patient. Si vous souhaitez échanger avec d'autres patients le salon au rez-de-chaussée est à votre disposition de 8h du matin à 21h30 ou 22h30 selon la saison. Au-delà de ces horaires, tous les patients sont invités à regagner leur chambre.

Afin d'assurer le bon déroulement des soins il est interdit de créer des groupes de discussion type WhatsApp durant le séjour.

Aucun rapprochement physique n'est autorisé entre patients.

NB : Dès 21h30, il est demandé à chacun de veiller à baisser le son des téléviseurs ou des radios personnelles afin de ne pas incommoder les patients des chambres voisines.

L'introduction d'animaux domestiques est interdite au sein de la Clinique y compris dans le jardin et sur la terrasse.

► CHAMBRES ET PARTIES COMMUNES

Toute dégradation de la chambre ou des parties communes, qui ne serait pas due à un usage normal, sera facturée à la charge de son auteur et retenue sur la caution déposée à l'admission.

NB : Il est interdit de s'adonner à une activité salissante dans les chambres sans l'accord du médecin et sans avoir au préalable assuré la protection du mobilier. En cas de salissure ou dégradation, les frais de remise en état du mobilier seront automatiquement répercutés sur votre facture.

► RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Merci de ne jeter aucun déchet par terre ou sur la terrasse (cigarettes, mégots de cigarette etc.). Des poubelles et cendriers sont à votre disposition.

► LIVRAISON LIMITEE DE COLIS

Dans le cadre de votre hospitalisation, la livraison de colis est limitée. La livraison de tout produit illicite est interdite. Le personnel infirmier est chargé de contrôler votre colis à son arrivée.

► NOURRITURE

Il est interdit d'apporter des aliments ou de se faire livrer des repas au sein de la Clinique. Les livraisons de restauration rapide type « Uber Eats » sont interdites. Pour des raisons d'hygiène, il est également strictement interdit de conserver de la nourriture dans sa chambre.

► ALCOOL

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées au sein de la Clinique est strictement interdite.



► PRODUITS ILLICITES

Il est formellement interdit d'introduire ou de consommer des produits illicites au sein de la Clinique y compris dans le jardin.

NB : Des contrôles peuvent être réalisés en cas de suspicions (fouilles, éthylotests, analyses d'urines etc.). Toute personne qui ne respecterait pas ces interdictions serait immédiatement exclue de l'établissement.

► TENUE CORRECTE

Par respect pour le personnel, les patients et les visiteurs de la Clinique, merci de porter en toutes circonstances une tenue correcte, y compris en cas de fortes chaleurs.

► OUVERTURE DES FENETRES

Pour des raisons de sécurité, l'ouverture des fenêtres dans les chambres n'est pas autorisée.

Seul l'agent de service hospitalier (ASH) est autorisé à ouvrir la fenêtre le temps de son intervention dans la chambre pour aérer cette dernière. En quittant votre chambre, l'ASH doit impérativement refermer la fenêtre en s'assurant qu'elle soit sécurisée.



NE PAS CONDUIRE DURANT LE SEJOUR

La conduite de véhicule n'est pas autorisée pendant la durée du séjour. Votre traitement médicamenteux, au premier rang desquels les psychotropes, sont susceptibles d'altérer fortement votre vigilance.

NB : Il est fortement recommandé de ne pas venir à la Clinique avec sa propre voiture. En cas d'impossibilité, il est obligatoire de déposer les clés du véhicule au coffre de la clinique dès l'arrivée. Des frais de parking vous seront alors facturés.



DEPOSER AU COFFRE SES EFFETS PERSONNELS DE VALEUR

Il est fortement recommandé de déposer les objets de valeur et les moyens de paiement (cartes bancaires, chéquiers, sommes d'argent en espèces) dans le coffre de la Clinique. La Clinique décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation d'effets personnels laissés dans les chambres.



NE PAS FUMER / VAPOTER A L'INTERIEUR DE LA CLINIQUE

-dans les chambres

-dans les parties communes (salon, etc.)

Afin de prévenir le risque d'incendie et de préserver la santé de tous.

Les fumeurs peuvent, en revanche, profiter des espaces extérieurs : la terrasse et le jardin.

(Loi Evin du 10 Janvier 1991 et

Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016)



NE PAS BRANCHER D'APPAREILS ELECTRIQUES (bouilloires, résistances...)

-dans les chambres

-dans les parties communes (salon, etc.)

Le branchement d'appareils électriques risquerait de créer une surchauffe du réseau et d'aboutir à une coupure d'électricité générale, un court-circuit ou un départ de feu (incendie).

